

politique. Les comités parlementaires ont consacré beaucoup de temps, d'efforts et d'énergie à l'étude de cette loi importante et complexe, et il semblerait qu'il faille accorder encore un peu plus de temps à l'étude plus détaillée de certaines dispositions de ce projet de loi. Il est bien évident que je suis un peu déçu, monsieur le président, du fait que la Chambre n'ait pas eu l'occasion d'étudier plus tôt, cet après-midi, soit à l'étape du rapport, soit en 3^e lecture, le projet de loi sur les banques. Cependant, l'adoption de ce projet de loi permettra aux banques de fonctionner au moins encore pour une certaine période de temps, et nous aurons alors l'occasion de poursuivre l'examen de certaines dispositions en comité permanent.

Je crois que des députés de cette Chambre sont d'accord pour qu'on procède rapidement cet après-midi à l'étude de ce projet de loi, et je serais très heureux si l'on pouvait, avec la coopération de tous les députés, franchir toutes les étapes du projet de loi.

[Traduction]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je ne tiens nullement à m'excuser devant la Chambre du fait que ce projet de loi n'ait pas encore été présenté. C'est regrettable, je le sais, et je me mets à la place des représentants du secteur bancaire et d'autres qui souhaiteraient que la nouvelle loi sur les banques et sur l'Association canadienne des paiements soit déjà en vigueur. Toutefois, nous devons ce retard uniquement à une série d'événements qui ont eu lieu dans le passé et qui nous ont malheureusement fait perdre du temps. Je n'en rejeterai le blâme sur personne et n'essaierai pas de déterminer à qui il faudrait en imputer la responsabilité, mais au cours de la 29^e ou de la 30^e législature, quand le comité étudiait le projet de loi sur les banques, les députés ont dû consacrer beaucoup d'efforts à démêler certains problèmes sur lesquels ils n'étaient pas suffisamment renseignés. Ce malaise a été clairement démontré lors de la présentation du bill C-6. Le nombre des députés, j'ajouterais même la complexité de la Chambre, ont beaucoup changé.

En mars 1979, l'ancien comité des finances, du commerce et des questions économiques avait déposé son rapport renfermant des recommandations au sujet de la loi sur les banques qu'il étudiait à ce moment-là. Nous avons dû faire face à un certain nombre de nouveaux problèmes en plus de ceux que nous avons déjà et, sincèrement, les séances de 80 minutes que tiennent normalement les comités ne sont pas vraiment assez longues pour permettre à un député de se lancer dans un sujet et d'obtenir une réponse du ministre ou de l'inspecteur général et des autres fonctionnaires qui peuvent être appelés à témoigner. D'ailleurs, on passe également pas mal de temps à entendre des témoins sur des questions souvent délicates. Cela nous a pris beaucoup de temps. Nous avons tenu de nombreuses réunions et, s'il y a des retards, ce n'est donc pas parce que le comité a bâclé son travail.

Le comité des finances est malheureusement inondé de toutes sortes d'autres lois, dont certaines sont très urgentes. Nous sommes donc les victimes d'un mauvais système, comme je l'ai souvent dit et, par conséquent, à la suite de nos discussions, nous allons préciser certains principes fondamentaux du bill et j'espère que cette mesure sera nettement améliorée quand le comité aura adopté le bill. Une fois l'étude

terminée, je pense qu'il restera peut-être quelques points à régler, mais très peu.

Je crois également que ce genre de loi doit faire comprendre une chose au ministère, à savoir que les bureaucrates ne sont pas infaillibles. Les bills produits par les fonctionnaires et parrainés par les ministres ne sont pas nécessairement bien conçus. Les partis d'opposition et des personnes de l'extérieur pourraient avoir un apport valable à fournir. Lorsque nous proposons des amendements, ils ne sont pas gravés dans la pierre. Nous les présentons pour en discuter. Je pense que le gouvernement s'est maintenant rendu compte que s'il avait présenté plus tôt les amendements qu'il veut apporter en adoptant le point de vue qu'il est possible de les négocier—autrement dit, qu'ils servent de base à la discussion, je pense que nous aurions déjà réglé un certain nombre de points. Non, je ne dirai pas que le bill aurait été adopté. Je ne vais pas faire de reproche à qui que ce soit, mais je dirais que c'est une leçon dont bien des ministres du présent gouvernement devraient profiter. Cela nous aurait grandement facilité les choses dans le passé.

● (1630)

L'un des traits malheureux du régime parlementaire canadien c'est que les ministres se présentent au comité, pour s'assurer de l'adoption de leurs bills, pourrions-nous dire, sans aucune ouverture d'esprit. Cela n'est dû que trop souvent au fait que la bureaucratie qui les soutient ne montre aucune souplesse. C'est une longue histoire que je ne veux pas raconter. J'espère que nous nous formerons maintenant en comité plénier, que nous adopterons ce bill et qu'ensuite nous poursuivrons le travail sérieux sur le bill en question, le bill C-6, qui est vraiment un bill complexe, et que nous aurons le temps d'en faire une étude valable. Il est facile d'élaguer et de débroussailler et j'espère que nous pourrions le faire. Nous avons un devoir envers l'industrie bancaire et les autres milieux financiers du pays qui sont indispensables à tous et à chacun de nous. C'est une tactique effarouchante et inutile que de houspiller les banques, et cela n'a pas place, à mon avis, dans l'étude d'une mesure législative sérieuse de ce genre, pas plus que le simple dénigrement ne peut en avoir une dans l'étude de toute autre mesure.

Tâchons de nous donner la main et d'adopter une loi valable, parce qu'elle sera lourde de conséquences. Oui, nous pourrions nous donner une meilleure loi, mais pour le moment nous devons travailler. Permettez-moi de répéter encore une fois ce que j'ai l'intention de redire à une autre occasion: plus tôt nous formerons une commission royale d'enquête sur les institutions bancaires et financières du pays afin d'étudier cette question en profondeur, mieux cela vaudra. Les députés n'ont ni le temps, ni, franchement—si vous me permettez de le dire—la compétence voulue pour aller au fond des choses. Les autres révisions que nous avons vues sont de loin trop incestueuses. Ce sont des affaires expédiées entre nous. Nous devons traiter de la Banque fédérale de développement et de bien d'autres questions, mais nous voulons aussi nous pencher sur l'ensemble de la situation pour que le gouvernement puisse bientôt s'occuper de faire tenir à la commission les audiences qui s'imposent et puisse en arriver à adopter les mesures recommandées avant le prochain anniversaire sans attendre plus longtemps.